

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 30 Novembre 2018

Délibération affichée  
Le 14 DEC. 2018

N° d'ordre : 56/2018

Domaine d'intervention : 7.5/ Subventions



Effectif du Conseil : 33  
Présents : 20  
Absent(s) et/ ou Excusés : 11  
Procuration(s) : 2

L'an deux mil dix-huit et le Vendredi trente du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-deux Novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Madame Marie-Luce PENCHARD.

La convocation a été affichée en Mairie, le 23 Novembre 2018.

**PRESENTS :** Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire ; Mme GUILLAUME Myriam : 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme FONTAINE Annette : 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. EDOUARD Fred : 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme CABARRUS Célia : 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. CORIOLAN Félix : 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. VERMOT de BOISROLIN Alfred : 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme MICHAUX-CHEVRY Lucette : 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. M. ROGERS Georget ; M. ROLLE Christian ; Mme BERVIN-TORRENT Viviane ; M. GUIRIABOYE Hugues ; Mme PETRO Sonia ; Mme GAUTHIEROT Franciane ; M. BATCHILA Jean-Pierre ; Mme BOYAU Elsa ; Mme FORT Sandrine ; M. FERTE Alain ; Mme SELLIN Annick ; M. ATALLAH André : Conseillers Municipaux.

**ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DARLIS Frantz : 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire (Procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire).  
Mme DESFONTAINES Kitty, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme GAUTHIEROT Franciane).

**ABSENT(S) ET/ OU EXCUSES :**

M. MONROSE René-Claude : 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. Mme PHEDOL-JARVIS Christiane ; Mme LESTIN Léna ; M. GENE Charles-Henri ; Mme MODESTE Yolande ; M. NICOLAS Aristide ; Mme RICHARD Maryvonne ; M. LOBEAU Joël ; Mme SOLIGNAC-FABIGNON Henriette ; M. VALERIUS Robert ; M. EZELIN Roland : Conseillers Municipaux.

Les 20 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme CABARRUS Célia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION DECIDANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
DE TROIS MILLE EUROS (3 000 €) A L'ASSOCIATION COMITE MISS BASSE-  
TERRE (CMBT) POUR L'ORGANISATION DE MISS BASSE-TERRE 2018**

*La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe*

## EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention formulée par l'Association CMBT d'un montant de QUATRE MILLE EUROS (4 000 €) pour l'organisation de Miss Basse-Terre.

Elle propose à l'assemblée d'attribuer une subvention de TROIS MILLE EUROS (3 000 €) à l'Association CMBT et précise que cette subvention sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 025.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL, CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus :

APRES en avoir délibéré A LA MAJORITE, SOIT 19 VOIX POUR (dont 2 procurations)  
 3 ABSTENTIONS (Madame PETRO Sonia, Messieurs BATCHILA Jean-Pierre  
 & ATALLAH André)

ARTICLE 1 : DECIDE D'ATTRIBUER une subvention de TROIS MILLE EUROS (3 000 €) à l'Association Comité Miss Basse-Terre (CMBT) pour l'organisation de Miss Basse-Terre 2018.

ARTICLE 2 : DIT que cette subvention sera versée au compte de l'Association CMBT sur la base de prestations correspondant à l'activité réalisée.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Ville chapitre 65, article 6574, fonction 025.

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de  
 La transmission en Préfecture le 13 DEC. 2018  
 L'affichage et/ou la publication le 14 DEC. 2018  
 Et/ou la notification le  
 Fait à Basse-Terre le  
 Le Maire  
 Marie-Luce PENCHARD

Fait à Basse-Terre le 12 DEC. 2018  
 Le Maire  
 Marie-Luce PENCHARD

